

Définition des collèges électoraux

Note : La détermination du collège électoral d'un membre se fait en fonction de ses activités principales.
Le Comité exécutif du COBALI tranchera en cas d'ambiguïté.

Secteur communautaire	Personne physique (collège citoyen), organisme, institution ou établissement dont les membres ou les clients pratiquent des activités à des fins non commerciales ou non lucratives sur la zone de gestion
1. Citoyen	Propriétaire ou locataire sur la zone de gestion ou toute personne qui exerce ses activités professionnelles sur celle-ci.
2. Éducation, culture et santé	<ul style="list-style-type: none"> • Institution, établissement scolaire (commission scolaire, école...) ou organisme ayant des activités reliées à l'éducation ou à la jeunesse (Maison des jeunes, A.R.E.Q., Club 4 H...) • Institution ou organisme ayant des activités reliées à la culture (musée, bibliothèque, centre d'exposition, société d'histoire, troupe de théâtre...) • Institution ou organisme ayant des activités reliées à la santé humaine (hôpital, CLSC, groupe d'aide, fondation...)
3. Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Institution ou organisme ayant des activités reliées au domaine du tourisme (maison du tourisme, association touristique...) • Institution ou organisme ayant des activités reliées au domaine du loisir (centre sportif, fédération ou association de chasse et pêche, comité d'ensemencement, club quad, club de vélo, zec...)
4. Association de riverains	Groupe de personnes visant la défense et/ou la promotion des intérêts communs reliés à un ou des plans d'eau (association de lacs ou regroupement d'associations de lacs, y compris les fédérations)
5. Environnement	Organisme ayant des activités reliées à la protection, la conservation ou la mise en valeur de l'environnement (conseil régional de l'environnement, organisme de gestion d'aire protégée ou de conservation, club d'ornithologie, commission des ressources naturelles et du territoire public...)
Secteur municipal	Organisations municipales
6. à 11. MRC	Municipalités régionales de comté et les municipalités locales, les régies intermunicipales...

Secteur économique	Personne ou entreprise qui pratique des activités à but lucratif sur la zone de gestion, ou organisme qui représente ces dernières
12. Forêt et mines	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire de boisé privé (producteur), entreprise ou regroupement dont les activités sont liées à l'exploitation de la forêt (compagnie forestière, groupement forestier, usine de transformation, agence de mise en valeur...) • Entreprise dont les activités sont liées au domaine minier (compagnie minière, carrière et sablière...)
13. Agriculture	Producteur agricole, entreprise ou regroupement relié au domaine de l'agriculture, y compris l'acériculture et la pisciculture (UPA, club conseil en agroenvironnement...)
14. Développement économique	Organisme ou regroupement qui soutiennent des projets, afin de favoriser le développement économique (regroupement des gens d'affaires, chambre de commerce, CLD, SADC...)
15. Commerce et entreprise	Organisation de production de biens ou de services à caractère commercial (pourvoirie, camping, SEPAQ...)
16. Producteur hydroélectrique et industrie	Entreprise dont les activités sont reliées à la production hydroélectrique ou à la transformation industrielle de matière (pâtes et papiers, production de produits chimiques...)
Secteur autochtone	Communautés ou nations autochtones dont les terres sont situées, en tout ou en partie, sur la zone de gestion, ou qui participent à un processus de négociation territoriale globale avec les gouvernements, et dont les revendications pourraient toucher une partie ou la totalité de la zone de gestion.
17. Communauté autochtone	Représentant de la communauté Atikamekw de la Manawan ou de la communauté algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg